

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 13 décembre 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	324
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Walter Vandenbossche à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les déclarations de l'administrateur délégué des chemins de fer belges sur le RER »	324
— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la publicité sur les véhicules de la STIB »	326
— De M. Jan Béghin à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la récupération de la TVA lors de la vente d'infrastructures d'épuration d'eau et d'égouttage à une intercommunale d'eau fusionnée »	327

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 13 december 2002**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	324
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de verklaringen van de afgevaardigd beheerder van de Belgisch spoorwegen over het GEN »	324
— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de reclame op de voertuigen van de MIVB »	326
— Van de heer Jan Béghin aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de BTW-recuperatie bij verkoop van waterzuiverings- en rioleringsinfrastructuur aan een gefuseerde waterintercommunale »	327
	321

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'envoi des libre-parcours gratuits »	328	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de verzending van de kaarten om gratis van het openbaar vervoer gebruik te maken »	328
— De Mme Michèle Carthé à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'aide de l'ABP à des services de propreté communaux »	328	— Van mevrouw Michèle Carthé aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de hulp van het ANB ten behoeve van de gemeentelijke reinigingsdiensten »	329
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la décision du gouvernement d'octroyer une dotation spéciale aux communes en vue de couvrir le déficit des hôpitaux publics »	329	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de beslissing van de regering om een speciale dotatie te verlenen aan de gemeenten om het tekort van de openbare ziekenhuizen te dekken »	329
Question d'actualité jointe de M. Jean-Luc Vanraes, concernant « le subside spécial aux hôpitaux IRIS »	330	Toegevoegde dringende vraag van de heer Jean-Luc Vanraes, betreffende « de bijzondere subsidie voor de IRIS-ziekenhuizen »	330
Question d'actualité jointe de M. Christos Doulkeridis, concernant « la décision d'octroi de 10 millions d'euros aux communes pour intervenir dans le déficit des hôpitaux publics »	330	Toegevoegde dringende vraag van de heer Christos Doulkeridis, betreffende « de beslissing om 10 miljoen euro toe te kennen aan de gemeenten om bij te dragen in de aanzuivering van het tekort van de openbare ziekenhuizen »	330
— De Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les travaux empêchant la circulation piétonne rue Bélliard »	332	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de werken die het voetgangersverkeer in de Belliardstraat hinderen »	332
SCRUTIN SECRET		GEHEIME STEMMING	
Scrutin secret en vue de la désignation d'un nouveau membre du collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale (article 83quinquies, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises)	332	Geheime stemming met het oog op de aanwijzing van een nieuw lid van het rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (artikel 83quinquies, § 2, van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen)	332
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant la tutelle administrative sur les zones de police pluricommunales de la Région de Bruxelles-Capitale (nos A-354/1 et 2 – 2002/2003)	333	— over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 19 juli 2001 houdende regeling van het administratief toezicht op de meergemeentelijke politiezones van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs. A-354/1 en 2 – 2002/2003)	333

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 13 décembre 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 13 december 2002 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Isabelle Molenberg, Françoise Schepmans, Fatiha Saïdi, Marguerite Bastien, Caroline Persoons, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, François Roelants du Vivier et Serge de Patoul.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : Mevr. Isabelle Molenberg, Mevr. Françoise Schepmans, Mevr. Fatiha Saïdi, Mevr. Marguerite Bastien, Mevr. Caroline Persoons, de heren Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, François Roelants du Vivier en Serge de Patoul.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE AFGEVAARDIGD BEHEERDER VAN DE BELGISCHE SPOORWEGEN OVER HET GEN »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE,

CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES DECLARATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE DES CHEMINS DE FER BELGES SUR LE RER »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, mocht de minister van plan geweest zijn met het gewestelijk expresnet op reis te gaan, dan zal hij nog even geduld moeten hebben.

Vorige dinsdag heb ik de spoorbaas Karel Vinck op een vergadering waar ik persoonlijk aanwezig was onomwonden horen verklaren dat het gewestelijk expresnet er niet komt, gewoon omdat er geen geld voor is. Na alle debatten die we daarover hier in het Parlement hebben gevoerd en de beloftes die ons daarover werden gedaan, was ik natuurlijk erg geschrokken door die verklaring.

Twee dagen geleden heb ik dan ook minister Durant in de Kamer over die zaak ondervraagd. Ik heb daar een vrij hallucinant verhaal gehoord. Minister Durant stelde onomwonden dat er een gewestelijk expresfonds bestaat dat gestijfd zou worden met een bedrag van 25 miljard Belgische frank voortkomende uit de privatisering van de ASLK. In de realiteit blijkt dat gewestelijk expresfonds leeg te zijn. Minister Durant heeft dus woensdag gelogen in de Kamer. (*Onderbrekingen van Ecolo.*)

M. Christos Doulkeridis. — Jugeons d'abord du passif de votre délégué à la SNCB.

De heer Walter Vandenbossche. — Dit Parlement wordt een rad voor de ogen gedraaid.

De eerste fase van het gewestelijk expresnet zou in werking moeten treden in 2005. Spoorbaas Vinck kan het zich natuurlijk niet permitteren te zeggen dat minister Durant de waarheid niet vertelt.

M. Christos Doulkeridis. — Parlez plutôt de la responsabilité de M. Schouppe. (*Colloques.*)

De heer Walter Vandenbossche. — Ecolo zou beter stoppen met haar gekrakeel en de feiten onder ogen zien. Het is een feit dat er een lege kas is en dat de eerste fase van het GEN niet in 2005 zal kunnen starten.

Mevrouw de Voorzitter. — Gelieve te besluiten, Mijnheer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Als het GEN niet wordt uitgevoerd dan wordt Brussel geconfronteerd met een delocalisering van bedrijven en het wegwijnen van de internationale roeping van Brussel. Dat zal het resultaat zijn van de leugens die minister Durant ons vertelt.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — De votre part, Monsieur Vandenbossche, c'est vraiment « culoté ». Vous êtes d'une mauvaise foi extraordinaire.

Mevrouw de Voorzitter. — Gelieve te besluiten, Mijnheer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Ecolo zou beter haar eigen minister interpelleren.

M. Christos Doukeridis. — Faites une interpellation et nous participerons au débat au cours duquel nous examinerons les responsabilités de chacun. (*Colloques.*)

Dans une question d'actualité on ne peut faire des commentaires.

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Vandenbossche, uw tijd is om.

Niemand mag de heer Vandenbossche nog onderbreken.

De heer Walter Vandenbossche. — Wat zal de Brusselse regering ondernemen na die verklaringen over het GEN die ronduit dramatische gevolgen hebben voor Brussel.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Didier Gosuin die antwoordt namens minister Jos Chabert.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Nethed en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, ziehier het antwoord van minister Chabert.

In het Investeringsplan 2001-2012 van de NMBS komen twee belangrijke rubrieken voor waarvan de financiële invulling nog niet gekend was :

- een bedrag van 97,5 miljard BEF « Alternatieve Financieringen », dat wil zeggen investeringen waarvoor de federale overheid geen geld ter beschikking stelt; de NMBS moet daarvoor zelf een alternatieve financiering zoeken;
- een bedrag van 62,5 miljard BEF voor een « GEN-fonds »; voor dit GEN-fonds zou de federale overheid de nodige middelen moeten genereren.

Gelet op het feit dat de financiële invulling nog niet gekend was, heeft de Brusselse hoofdstedelijke regering op 21 juni 2001, in haar eerste advies aangaande het investeringsplan van de NMBS opgenomen dat « het nog te financieren saldo geen uitstel of schrapping van de projecten voor het GEN tot gevolg mag hebben ». De actualiteit toont aan dat wij er goed aan hebben gedaan dit voorbehoud in te bouwen.

Mevrouw Durant heeft op 9 december 2002 in de commissie Infrastructuur van de Kamer verklaard dat er reeds 25 miljard BEF in het fonds gestort is. Men zou nu wachten op de indiening door de NMBS van een of meer projecten om deze sommen ter beschikking te stellen.

Het Investeringsplan voorziet in een GEN-fonds van 62,5 miljard BEF. Bovendien is er ook 10,5 miljard BEF ingeschreven voor de aankoop van een eerste reeks treinstellen voor het GEN.

Er moeten dus 73 miljard BEF voorzien worden om het GEN te realiseren.

Of het jaarlijks exploitatieverlies van het GEN (aandeel spoor) inderdaad 36 miljoen euro zal bedragen, kan nog niet worden bevestigd. Dit zal afhangen van de exploitatiemogelijkheden en het aanbod dat wordt verzekerd. Alleszins is de stelling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dat elke overheid moet instaan voor de exploitatiekosten van haar openbare vervoermaatschappij. Met andere woorden : het exploitatieverlies van het treinaanbod van het GEN moet door de federale overheid worden gedragen.

Minister Durant bevestigt dit overigens : in de kamercommissie Infrastructuur van 9 december 2002 verklaarde zij met betrekking tot het exploitatietekort : « *Het spoor is een federale bevoegdheid en er is dan ook geen reden waarom de gewesten voor het tekort zouden moeten opdraaien.* ».

Of dit verlies al dan niet een beletsel zal zijn om het GEN te realiseren, zal afhangen van de middelen die de federale overheid ter beschikking wil stellen aan de NMBS. Daarom streven wij in de onderhandelingen naar een overeenkomst die daaromtrent sluitende waarborgen biedt.

Ik ben me bewust van het belang voor het GEN en zal dan ook alles in het werk stellen om van minister Durant duidelijke antwoorden te bekomen en om de eerste concrete initiatieven te laten starten.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de MIVB hebben van hun kant de nodige beslissingen genomen en de nodige middelen vrijgemaakt om hun bijdrage in de verhoging van het aanbod van het openbaar vervoer te verzekeren :

- goedkeuring van het nieuwe metro-exploitatieschema dat zal leiden tot een capaciteitsverhoging van 36 %;
- de werken voor de lusverbinding van de metro zijn aan de gang;
- de aanbesteding voor de bijkomende metrostellen is aan de gang; meer dan 100 miljoen € staat hiervoor ingeschreven in de ontwerp-begroting 2003;
- de MIVB analyseert het gehele tramnetwerk om ook dit exploitatieschema te verbeteren;
- de aanbestedingsprocedures voor nieuwe aankoop van trams zijn eveneens aan de gang.

Hiermee zullen tegen 2005 de nieuwe trams en metrostellen in dienst komen en tegen 2007 zal het nieuwe exploitatieschema van de metro via de ontsluiting van de kleine ring functioneren.

De federale overheid moet op een even consequente manier de afspraken nakomen en we rekenen erop dat de nieuwe GEN-treinstellen er ook tegen 2005 zullen zijn.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, ik feliciteer de Brusselse regering die klaar is met het GEN-onderdeel dat zij moest afwerken. Spijtig genoeg komt de federale regering haar verplichtingen niet na. Er zit geen euro in het GEN-fonds. Ik sluit dan ook niet uit dat het hele GEN-dossier het voorwerp wordt van een interpellatie in dit Parlement.

Mme la Présidente. — Je trouve personnellement que les questions d'actualité doivent rester des questions d'actualité; s'il y a matière à interpellier, on verra si l'interpellation est de droit.

J'écrirai en outre une lettre à ce propos.

Je sais que de nombreux membres sont partis et qu'ils ont des choses plus importantes à faire ailleurs, mais si l'on délègue un membre du gouvernement pour répondre à toutes les questions, cela énerve au sens physique, médical et politique, les débats de notre Assemblée.

Je ne m'en prends pas ici à M. Gosuin, qui lui est présent. J'ai moi-même connu cette tâche dans le passé lorsque j'étais ministre commise au Parlement, et je trouve que c'est une dérive de la pratique. Je souhaiterais que cette remarque soit consignée dans le compte-rendu car il y a des limites !

Nous voulons bien être souples mais quand même ! ...

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA PUBLICITE SUR LES VEHICULES DE LA STIB »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE RECLAME OP DE VOERTUIGEN VAN DE MIVB »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, il s'agit d'une vraie question d'actualité.

Monsieur le Ministre, je ne sais si, comme moi, vous avez été surpris de voir fleurir sur nos murs la publicité pour une marque de

voiture — Ford — pour ne pas la citer — qui se targue d'être une voiture citadine par excellence. Elle était même posée sur un trottoir, ce qui est vraiment à l'encontre de toute règle déontologique.

Sans parler des pubs de vingt mètres carrés, ce type de voiture continue son agression puisque cette publicité figure actuellement, non plus sur les trottoirs, mais sur nos trams et nos bus. Là, se pose, à nouveau, la question de la déontologie pour ce genre de communication.

Personnellement, Monsieur Gosuin, je trouve — je ne sais pas ce que vous en pensez — que la STIB se tire une balle dans le pied.

Je voudrais maintenant lire ce qu'ont dit deux personnes sous peine de les trahir, mais il ne s'agit que de quelques lignes.

Dans une interview au journal « *Le Soir* » le 28 janvier, M. Jean-Marie Van Eeckhout, un des directeurs de la STIB, disait à propos de la pub sur les trams et les bus : « quant à la voiture, c'est plus subtil. Nous acceptons, par exemple, la publicité pour un concessionnaire, mais nous refusons celle qui vante les petites voitures car elles constituent une concurrence certaine par rapport aux transports en commun ».

Je me référerais donc à un article de Martine Duprez paru, le 28 janvier, dans le journal *Le Soir*.

À la suite du scandale provoqué par cette publicité sur les trams et les bus, la STIB vient de répondre, par l'intermédiaire de Daniel Van Boeck, chargé des relations avec la clientèle, que le thème de la voiture pouvait, à présent, être abordé, mais sous certaines conditions strictes. Donc, entre la fin janvier et la mi-décembre, la situation a évolué et l'élément en question est maintenant considéré comme pouvant être toléré.

Les recettes publicitaires qui découlent de la publicité sur les véhicules de la STIB représentent 75 millions par an. Pour la voiture, les frais doivent par conséquent correspondre à moins de 10 % de ce montant, donc à 4 ou 5 millions. Et quand on sait que M. Chabert a trouvé 400 millions sous les sabots d'un cheval pour financer le transport gratuit pour les 65 ans et plus, je me demande s'il est vraiment nécessaire de chercher à grappiller de petites sommes comme celle-là pour mener une action qui va à l'encontre de l'esprit de ce que la STIB veut promouvoir, à savoir le transport en commun.

Cette opération revient à vendre sa virginité à un prix quelque peu léger. Je voudrais savoir ce qu'en pense M. le ministre, et s'il estime que de telles pratiques doivent être poursuivies.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre, qui répond en lieu et place de M. Jos Chabert, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, j'ignore à combien M. Ide estime la vente de sa virginité; donc, je ne m'engagerai pas sur ce terrain-là.

M. Bernard Ide. — Je parlais de celle de la STIB !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — La publicité de la STIB ne reprend pas l'élément qui vous a choqué, Monsieur Ide, à savoir la voiture en position illégale de stationnement. La STIB s'est donc bornée à faire une publicité de la voiture. On peut effectivement considérer qu'il faudrait interdire la publicité pour les voitures, mais vous savez où mènent les débats sur l'interdiction de certaines publicités ...

Personnellement, la publicité pour les voitures ne me choque pas. Les gestionnaires en matière de transports en commun n'ont jamais émis l'hypothèse selon laquelle les modes de transport — individuel et collectif — n'étaient pas complémentaires. Ils le sont. Nous devons bien entendu promouvoir les transports en commun, ce que nous faisons largement, mais il ne faut pas, pour autant, évoluer vers l'exclusion d'autres modes de transport. L'existence d'une publicité pour les modes de déplacement concurrents ne me dérange pas. Par contre, je serais choqué si les publicités encourageaient des comportements déviants, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence.

Pour le reste, gardons-nous d'imposer trop d'interdictions, car, si nous savons où cela commence, nous ne savons pas où cela peut se terminer ...

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, au 1^{er} janvier dernier, la STIB ne partageait pas encore l'opinion de M. le ministre. Nous constatons que, pour quelques picaillons, elle a évolué, mais, à notre avis, pas dans le bon sens.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, que vous transmettiez à M. Chabert mon désaccord par accord aux propos que vous venez de tenir — qui sont les siens — et de lui demander s'il a l'habitude de voir, chez les concessionnaires automobiles, de la publicité pour les transports en commun ... Demandez-lui si, au siège du CD&V, on trouve de la publicité pour le SPA ou pour le VLD. Je suis certain de sa réponse ...

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JAN BEGHIN AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE BTW-RECUPERATIE BIJ VERKOOP VAN WATERZUIVERINGS- EN RIOLERINGSINFRASTRUCTUUR AAN EEN GEFUSEERDE WATERINTERCOMMUNALE »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JAN BEGHIN A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRESSE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA RECUPERATION DE LA TVA LORS DE LA VENTE D'INFRASTRUCTURES D'EPURATION D'EAU

ET D'EGOUTTAGE A UNE INTERCOMMUNALE D'EAU FUSIONNEE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, in *De Financieel Economische Tijd* van 4 december lees ik dat de Cobru het enige dossier dat ze ooit heeft behandeld, niet tot een goed einde heeft kunnen brengen. De bedoeling was « de historische BTW » te recupereren bij de verkoop van waterzuiverings- en rioleringsinfrastructuur aan een gefuseerde waterintercommunale.

De regering zou voor die operatie een alternatief hebben gevonden, namelijk een *sale & lease-back* procedure. Eenendertig december komt heel dichtbij. Daarom zou ik graag vernemen of de *sale & lease-back* procedure het alternatief wordt om de BTW te recupereren ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Didier Gosuin heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, het artikel van *De Financieel Economische Tijd* is een oud verhaal.

Op 11 oktober besliste de regering af te zien van de recuperatie van de historische BTW. Ik had die operatie uitgewerkt samen met de meest eminente specialisten en het ministerie van Financiën. De regering heeft mij toen gevraagd andere besparingsmaatregelen voor de watersector te onderzoeken, waaronder een ander juridisch mechanisme : de *cross border lease*.

Ik heb sterke twijfels over dit alternatief. Hierbij worden immers bepaalde rechten op de gewestelijke infrastructuur overgedragen, zodat het later misschien niet meer mogelijk zal zijn de gewestelijke opvang- en zuiveringsinfrastructuur te verkopen ten voordele van de toekomstige gefuseerde watercommunale.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, heb ik goed begrepen dat de minister zijn twijfels heeft over de alternatieve procedure ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Didier Gosuin heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Ik twijfel sterk aan de coherentie van de nieuwe structuur die bestaat uit drie intercommunales, één gewestelijke actor en negentien gemeentelijke actoren. J'essaie de trouver le chemin étroit vers le bons sens.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVER-

NEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ENVOI DES LIBRE-PARCOURS GRATUITS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE VERZENDING VAN DE KAARTEN OM GRATIS VAN HET OPENBAAR VERVOER GEBRUIK TE MAKEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ce matin, nous avons appris avec étonnement, via la radio et la presse écrite que les personnes âgées de plus de 65 ans allaient effectivement obtenir leur libre-parcours sur les transports en commun, celui-ci étant envoyé à partir du 17 décembre et devant leur parvenir avant le 31 décembre.

Néanmoins, je voudrais poser une petite question d'ordre logistique étant donné le volume considérable du travail. Est-ce la STIB elle-même qui procédera à cette opération ? Dans ce cas, combien d'agents seraient-ils en charge de ce travail au niveau administratif ? Il ne faut pas oublier que c'est la période de fin d'année et qu'un certain nombre d'entre eux risquent d'être en vacances.

Par ailleurs, s'agissant d'une procédure d'envoi par la Poste, j'aimerais savoir s'il a été fait appel au système Prior ou au système normal. Cela peut, en effet, se justifier dans certains cas, puisque dans les derniers jours du mois, les services risquent de se trouver devant de lourdes obligations et l'expédition de ces libre-parcours nécessitera du temps.

Il semblerait, toujours selon la presse, que l'usage de ce titre soit obligatoire dès le 1^{er} janvier 2003, sanctions administratives à la clef si on n'insère pas la carte magnétique dans les appareils de la STIB. Une période d'adaptation et de sensibilisation s'avère pourtant nécessaire, car le public visé risque d'être assez perturbé par ce changement et la complexité des systèmes mis en place.

Par ailleurs, c'est avec plaisir que j'ai appris que cette mesure s'adressait à 161.000 et non plus à 90.000 personnes. On savait qu'une base de données erronées, s'appuyant sur le chefs de ménage, en général masculins, avait été utilisée en juin/juillet. M. Chabert m'a signalé, en commission du Budget, que l'arrêté royal permettant à la STIB d'avoir recours au registre national était pris. Or, je n'ai pas encore vu sa publication au « *Moniteur belge* ». Je me demande donc s'il a effectivement été pris.

Etant donné qu'un certain nombre de personnes risquent de passer entre les mailles du filet, des mesures ont-elles été prises afin que les personnes qui utiliseraient encore la carte d'identité de bonne foi sur *De Lijn* — où, je le suppose, le système entrera également en vigueur au 1^{er} janvier — ne soient pas exposées à des problèmes ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre, qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Monsieur Cornelissen, je ne suis pas certain de pouvoir répondre à toutes les questions, parce que je n'ai eu connaissance que d'une partie d'entre elles.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Eventuellement, je poserai les autres sous forme de question écrite.

Mme la Présidente. — Monsieur le Ministre, répondez déjà selon les éléments en votre possession ! Le reste suivra sous forme de réponse écrite.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, en réponse à la question de l'honorable membre, je peux confirmer que tous les seniors bruxellois recevront leur abonnement +65 à la maison par la poste.

Quant à savoir si les envois auront lieu selon le système Prior, je ne peux vous l'assurer.

Mme la Présidente. — C'est une boutade par rapport à notre budget !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Les premiers 80.000 courriers seront envoyés le mardi 17 décembre prochain et les autres envois suivront systématiquement les jours suivants. Ainsi, tous les 161.000 seniors disposeront de leur abonnement pour le 1^{er} janvier 2003 au plus tard.

Le gouvernement fédéral a approuvé le 20 novembre 2002 l'arrêté royal y relatif. A ma connaissance, cet arrêté n'a pas encore été publié. Le registre national a déjà donné à la STIB accès à ses données.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses, qui sont de nature à me rassurer.

Mme la Présidente. — Je remercie M. le ministre pour les réponses qu'il vient de fournir. M. Cornelissen posera donc par écrit les questions auxquelles il n'a pu obtenir satisfaction.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MICHELE CARTHE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPLETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'AIDE DE L'ABP A DES SERVICES DE PROPLETE COMMUNAUX »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MICHELE CARTHE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE HULP VAN HET ANB TEN BEHOEVE VAN DE GEMEENTELIJKE REINIGINGSDIENSTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Michèle Carthé pour poser la question.

Mme Michèle Carthé. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, dernièrement, nous avons appris par la presse que l'agence Bruxelles-Propreté était prête à épauler la commune de Schaerbeek qui connaît de graves problèmes financiers — comme d'autres communes d'ailleurs —, et ce dans le cadre de la réorganisation de leur service de propreté publique. Il semblerait que l'Agence Bruxelles-Propreté aide notamment cette commune en reprenant la déchetterie et en participant à un système de dispatching pour répondre aux appels des habitants. Cela permettrait notamment d'enlever plus rapidement les dépôts clandestins. Tout cela est très positif. Mais pourriez-vous informer les autres communes de la procédure à suivre pour bénéficier de la même aide ? Dans quel cadre cette aide s'inscrit-elle ? Que doivent faire les autres communes pour bénéficier également d'une telle aide de la part de l'Agence Bruxelles-Propreté ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Chers Collègues, le plan « propreté » de la commune de Schaerbeek s'inscrit dans la collaboration qui est, elle-même, inscrite dans le contrat « propreté » signé avec l'Agence Bruxelles-Propreté.

C'est donc ensemble qu'une série de mesures ont été mises sur pied, en ce compris la problématique liée à la déchetterie, sans engagement à ce stade de la part de la région quant à la reprise d'infrastructures abandonnées par la commune de Schaerbeek. Je précise du reste que la déchetterie de Schaerbeek est située à quelques centaines de mètres de la déchetterie régionale.

Je vous confirme que ce type de collaboration trouve son essence dans les contrats de propreté. J'invite donc les communes à utiliser au maximum ce type de collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté. Elle implique non seulement la mise à disposition de subventions mais également d'autres collaborations.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, je signalerai que dans certaines communes — je ne parle pas de la vôtre — la tendance est actuellement de vouloir opposer les services communaux — que l'on dit irréprochables — aux services régionaux de propreté qui seraient coupables de tous les péchés d'Israël. Or, je pense qu'il faudrait plutôt collaborer entre les services.

Je vous invite à relire le contrat de propreté. Il y est prévu un schéma de subsidiation, de tâches à effectuer, de possibilités de collaboration à des actions communes de propreté pour remédier ensemble à des problèmes que l'on peut constater sur le terrain. Il est préférable de discuter entre techniciens régionaux et communaux que d'ameuter les gens par presse interposée.

Mme Michèle Carthé. — Je voudrais simplement savoir comment la commune de Ganshoren peut remettre sa déchetterie à l'Agence Bruxelles-Propreté. Ce serait intéressant à savoir car cette commune rencontre aussi des problèmes. Comment la reprise d'une déchetterie peut-elle intervenir dans le cadre du contrat « propreté » ?

M. Rudi Vervoort. — D'après mes informations, on n'est pas encore sûr en ce qui concerne la reprise de la déchetterie de Schaerbeek.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Comme je vous l'ai dit, pour ce qui est de la déchetterie, il s'agit d'une décision unilatérale de la commune de Schaerbeek. Il n'est pas certain que nous reprenions cette déchetterie. Je vous l'ai dit au début de mon intervention.

Mme Michèle Carthé. — Ce n'était pas très clair.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Si, cela a même été dit très clairement en commission de l'Environnement. Mme Meunier peut en témoigner. J'insiste pour que l'on cherche des synergies avec l'Agence Bruxelles-Propreté, plutôt que de s'égarer dans des conflits.

Mme Michèle Carthé. — Mais je ne veux pas polémiquer. Je demande simplement des précisions. Ne confondez pas les communes et les personnes. Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Ministre.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA DECISION DU GOUVERNEMENT D'OCCTROYER UNE DOTATION SPECIALE AUX COMMUNES EN VUE DE COUVRIR LE DEFICIT DES HOPITAUX PUBLICS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BESLISSING VAN DE REGERING OM EEN SPECIALE DOTATIE TE

VERLENEN AAN DE GEMEENTEN OM HET TEKORT VAN DE OPENBARE ZIEKENHUIZEN TE DEKKEN »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES, BETREFFENDE « DE BIJZONDERE SUBSIDIE VOOR DE IRIS-ZIEKENHUIZEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JEAN-LUC VANRAES, CONCERNANT « LE SUBSIDE SPECIAL AUX HOPITAUX IRIS »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS, CONCERNANT « LA DECISION D'OCTROI DE 10 MILLIONS D'EUROS AUX COMMUNES POUR INTERVENIR DANS LE DEFICIT DES HOPITAUX PUBLICS »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS, BETREFFENDE « DE BESLISSING OM 10 MILJOEN EURO TOE TE KENNEN AAN DE GEMEENTEN OM BIJ TE DRAGEN IN DE AANZUIVERING VAN HET TEKORT VAN DE OPENBARE ZIEKENHUIZEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser la question.

M. Benoît Cerexhe. — Mme la Présidente, Monsieur le Ministre, la presse a fait écho d'un accord intervenu au sein du gouvernement visant à octroyer une dotation spéciale de dix millions d'euros aux communes hospitalières en vue de couvrir le déficit des hôpitaux publics.

Je voudrais savoir dans quel cadre se place cet accord dans la mesure où le gouvernement avait déjà annoncé à plusieurs reprises, notamment en juillet dernier, qu'un montant de 15 millions était octroyé à ces communes hospitalières. On nous dit également que des conventions devraient être signées avec les communes au niveau des modalités de répartition de ces subsides entre les hôpitaux. Je suppose que ces conventions impliqueront un certain nombre de conditions. Au niveau de l'octroi de ces subventions, quelles conditions devront être remplies ? Si elles ne l'étaient pas, cela signifierait-il qu'il pourrait y avoir à un moment donné une possibilité de demande de remboursement, de la part de la région, aux communes qui ne respecteraient pas ces conditions ?

Enfin, on a fait état d'une représentation garantie qui serait octroyée à la partie néerlandophone dans les organes de gestion de la structure Iris. Il y a aujourd'hui une représentation mais qui n'est pas une représentation garantie. Est-ce bien le cas ? Si oui, au sein desquels de ces organes, à savoir assemblée générale ou conseil d'administration ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes om zijn vraag te stellen.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, wij hebben reeds het geluk gehad om uitgebreid te debatteren over het

probleem Iris. Dat heeft ons Parlement toch ietwat gerevalueerd. Ik moet toegeven dat de nieuwe directie van Iris er alles aan heeft gedaan om behoorlijk te antwoorden op onze vragen.

Ik ga de vragen van heer Cerexhe niet hernemen, maar het lijkt mij logisch dat wij ieder jaar opnieuw een dergelijk debat voeren omdat, wanneer men spreekt over door het gewest aangewende middelen het Parlement daarover recht van inzage moet krijgen. Wij hebben kennis van de problemen waarmee Iris wordt geconfronteerd. Er werden een aantal eisen gesteld, maar voor de 400 miljoen euro heeft men nog geen bijkomende voorwaarden gesteld. Ik wil derhalve graag vernemen of die 400 miljoen een recurrent karakter hebben of zal ieder jaar hier in het Parlement een evaluatie worden gemaakt vooraleer een beslissing wordt genomen ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doukeridis.

M. Christos Doukeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, les journalistes de Bruxelles-Capitale qui, tous les jours, essayent de couvrir l'actualité bruxelloise nous ont rapporté que le Conseil des ministres de ce jeudi a décidé d'octroyer une somme de 10 millions.

Plusieurs questions ont déjà été posées à ce sujet, à savoir : est-ce que ce sera récurrent ? Est-ce que cela s'ajoute de la même manière que les 15 autres millions sous forme d'un prêt régional ? Quelles sont les modalités d'exécution de cette somme ? Une ordonnance doit-elle être votée ? Si oui, sera-t-elle votée à la Région bruxelloise ou à l'Assemblée des commissions réunies ?

Evidemment, les questions les plus importantes concernent les modalités selon lesquelles les communes vont pouvoir bénéficier de cette somme. En écoutant quotidiennement les CPAS et les communes, on se rend compte des difficultés qu'ils ont à rencontrer l'équilibre dans lequel ils devaient s'inscrire. Je pense que nous pourrions encore réagir et poser des questions complémentaires en fonction des réponses du ministre.

Mme la Présidente. — Tout à fait. De toute manière, le débat restera en continuation. Nous avons déjà demandé qu'il y ait un pilotage de l'opération Iris dans les commissions même informelles mais où nous avons des informations qui nous sont utiles.

La parole est à M. Didier Gosuin, ministre qui répond pour le Ministre-Président.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, un crédit de 10 millions d'euros a en effet été inscrit au projet de budget 2003 (allocation de base 14.38.21.43.21) et déposé au Parlement par le gouvernement. Ce point a été discuté en commission des Affaires intérieures du 28 novembre 2002, lors de l'examen de la division 14, relative aux pouvoirs locaux. Je vous renvoie donc au rapport.

Quant à la décision gouvernementale prise hier, un accord en deuxième lecture est intervenu sur un projet d'ordonnance portant octroi de subventions spéciales aux communes. Le texte parviendra donc sous peu au Parlement.

Les modalités précises de liquidation de ces 10 millions pour 2003 sont fixées dans cette ordonnance, ainsi que dans une convention à signer entre la région et la commune, mais l'octroi des sommes sera bien sûr conditionné par la rétrocession automatique de celles-ci aux hôpitaux.

Quant à la question sur la représentation flamande au sein d'Iris, le point n'a pas été évoqué par le gouvernement.

Le gouvernement a évoqué la question de la représentation régionale au sein d'Iris.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une question complémentaire.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu en savoir un peu plus par rapport aux conventions dont vous nous parlez et qui doivent être signées.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Vous trouverez tout cela dans l'ordonnance qui est maintenant transmise.

Il s'agit des conventions qu'il faudra signer entre les communes qui vont bénéficier de ces montants et la région et la structure Iris. Les conditions seront fixées dans l'ordonnance adoptée en seconde lecture et qui va être transmise sous peu au Parlement.

C'est vrai que sur la question d'actualité je pourrais vous faire un exposé des motifs mais je crois que ce n'est pas le lieu.

L'ordonnance va suivre son chemin législatif. Elle va vous être transmise et vous pourrez avoir un débat plein et entier sur toutes les conditions qui y sont inscrites.

M. Benoît Cerexhe. — Et par rapport à la représentation régionale qui a été évoquée, qu'est-ce qui a changé par rapport à la situation actuelle ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il est évident — que la représentation x ou y n'est pas évoquée dans l'ordonnance, puisque c'est un texte régional qui concerne les communes. C'est la raison pour laquelle ce dernier sera débattu dans cette Assemblée et non au sein de la Commission communautaire commune.

En ce qui concerne la représentation, si la région verse de l'argent à Iris, il est légitime que le pouvoir de contrôle et l'intervention de la région fassent partie du débat. Ce n'est pas lié à l'ordonnance mais cela fait partie de l'ensemble de la problématique et notamment des structures propres à Iris.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister, heb ik het goed begrepen dat het hier gaat om een project van ordonnantie dat alleen geldt voor 2003 ?

Mme la Présidente. — La question complémentaire est de savoir si c'est récurrent ou non, et à quelles conditions.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — À chaque année son exercice budgétaire !

Mme la Présidente. — la parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Je voudrais encore poser deux questions, Madame la Présidente.

Vous nous dites, Monsieur le Ministre, que l'ordonnance a été adoptée hier par le gouvernement en seconde lecture. Sera-t-elle soumise au Parlement avant la fin de l'année, en même temps que les budgets ? Comment cela va-t-il se passer ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je laisse au Parlement le soin d'en décider. Dès qu'un texte a été adopté par le gouvernement, il est transmis au Parlement. Sauf pour des raisons budgétaires, ce genre de décision n'est pas de notification immédiate. Dans ce cas-ci, il faut de toute manière attendre que le procès-verbal soit approuvé la semaine prochaine pour que la décision prise hier soit exécutoire. Ce n'est qu'à ce moment que la Chancellerie pourra transmettre l'ensemble des textes.

M. Christos Doulkeridis. — Ne me faites pas de leçon sur ce point, je comprends le calendrier. Je vais vous expliquer pourquoi je pose cette question.

Mme la Présidente. — Monsieur Doulkeridis, nous sommes dans le cadre d'une question d'actualité. Vous avez déjà utilisé votre temps de parole.

M. Christos Doulkeridis. — Sur quelle base demande-t-on aux communes de ratifier des conventions, dans la mesure où l'ordonnance n'est toujours pas adoptée ? C'est cela la difficulté. Vous nous pouvez dire que l'ordonnance prend du temps, Monsieur le Ministre, mais il faut aussi le dire aux communes et aux CPAS. Alors il n'est pas urgent que les communes et les CPAS adoptent une convention pour laquelle il n'y a pas d'ordonnance à la base. On est d'accord sur ce point ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Doulkeridis, tout le temps que l'on gagne est intéressant. De toute façon, aucune commune ne signera des conventions sans clause suspensive d'obtenir les moyens. Je n'ose croire que des gestionnaires communaux soient assez téméraires pour signer des conventions les engageant à reverser des sommes qu'ils n'ont pas encore reçues.

M. Christos Doulkeridis. — Je suis désolé, mais j'ai encore une question complémentaire sur la rétrocession. Nous avons le temps avant les votes.

Mme la Présidente. — Monsieur Doukeridis, le temps de parole que vous avez eu pour développer la question d'actualité est dépassé.

M. Christos Doukeridis. — Absolument pas !

Je veux parler de la rétrocession. Nous avons le temps jusqu'aux votes.

Vous avez fait le lien avec la rétrocession en disant que la seule condition était que les communes s'engagent à verser cet argent aux hôpitaux. Est-ce la seule condition ?

Mme la Présidente. — Tout cela a déjà été traité.

Dès que les documents auront été transmis au Parlement, nous en débattons le plus rapidement possible. Ce sera la commission des Finances ou celle de l'Intérieur — en tout cas au sein du Conseil de la Région de Bruxelles — qui examinera le projet.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER
A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE
DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA
LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE
URGENTE, CONCERNANT « LES TRAVAUX EMPE-
CHANT LA CIRCULATION PIETONNE RUE BELLIARD »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIÈVE MEU-
NIER AAN DE HEER JOS CHABERT MINISTER VAN DE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST
MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-
BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BE-
TREFFENDE « DE WERKEN DIE HET VOETGANGERS-
VERKEER IN DE BELLIARDSTRAAT HINDEREN »**

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser la question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai appris par un communiqué de presse des associations qui défendent les piétons et les personnes handicapées de cette ville qu'un chantier important situé au coin de la rue Belliard et de la rue du Commerce provoque des problèmes. On y procède à la transformation d'un bâtiment et le chantier déborde sur le trottoir. Une série de panneaux occupent tout le trottoir, ce qui oblige les piétons à marcher sur cette autoroute urbaine que constitue la rue Belliard. Les voitures continuent à y circuler sans problème mais les piétons doivent faire 300 mètres pour pouvoir traverser. Quant aux personnes en chaise roulante, j'ignore comment elles arrivent à traverser.

Manifestement, les responsables de ce chantier ne respectent pas les prescriptions en matière de protection de la circulation des piétons ni les prescriptions du RRU. J'aimerais donc savoir quelles sont les mesures qui ont été prises par le ministre Chabert pour imposer aux gestionnaires responsables de ce chantier le respect des prescriptions du RRU. S'il devait s'avérer qu'elles sont respectées,

ne conviendrait-il pas alors de les renforcer de manière à prévoir un passage spécifique pour les piétons en cas de chantier afin qu'ils ne soient pas obligés de marcher sur la route ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre, qui répondra en lieu et place de M. Jos Chabert.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, mon collègue, M. Chabert, m'a prié de dire à Mme Meunier qu'il a également reçu cette information par courrier électronique, le 11 décembre 2002. Il a pris immédiatement les mesures nécessaires. Il a demandé au responsable de la Cellule de coordination des chantiers sur les voiries régionales de vérifier ce qui s'y passait. Il a également averti le service de police de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles afin qu'il vérifie si les permis délivrés et les règles en vigueur étaient respectés.

Il a été ensuite décidé de convoquer une réunion de la Cellule de coordination en vue d'accorder à l'entrepreneur une autorisation exceptionnelle pour construire un passage pour piétons sur la voie carrossable de la rue Belliard.

L'entrepreneur, la société Sogestimmo, a été sommé de procéder à ces adaptations en extrême urgence. Depuis le 11 décembre, le permis de signalisation nécessaire à cette adaptation a été obtenu et le matériel nécessaire a été commandé.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Je remercie le ministre pour ces précisions. Je me rendrai sur place afin de me rendre compte de la situation.

SCRUTIN SECRET

GEHEIME STEMMING

**SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN
NOUVEAU MEMBRE DU COLLEGE JURIDICTIONNEL
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (ARTI-
CLE 83QUINQUIES, § 2, DE LA LOI SPECIALE AU
12 JANVIER 1989 RELATIVE AUX INSTITUTIONS
BRUXELLOISES)**

**GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE AANWIJZING
VAN EEN NIEUW LID VAN HET RECHTSCOLLEGE VAN
HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST (ARTI-
KEL 83QUINQUIES, § 2, VAN DE BIJZONDERE WET VAN
12 JANUARI 1989 MET BETREKKING TOT DE BRUSSEL-
SE INSTELLINGEN)**

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la désignation d'un nouveau membre du collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale, en remplacement de Mme Anne-Emmanuelle Bourgaux, démissionnaire, conformément à l'article 83quinquies, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux

institutions bruxelloises, inséré par l'article 87 de la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État.

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de aanwijzing van een nieuw lid van het rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ter vervanging van mevrouw Anne-Emmanuelle Bourgaux die ontslag heeft genomen, overeenkomstig artikel 83 *quinquies*, § 2, van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen, ingevoegd bij artikel 87 van de bijzondere wet van 16 juli 1993 tot vervollediging van de federale Staatsstructuur.

Le candidat proposé par le gouvernement est M. Bruno Vanleemputten.

De kandidaat voorgedragen door de regering is de heer Bruno Vanleemputten.

Le bulletin de vote a été distribué.

Het stembriefje werd rondgedeeld.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votans et de dépouiller avec un des autres Secrétaires, par exemple Mme Caron et M. Gatz.

Ik stel voor de secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met één van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Caron en de heer Gatz.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zij naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mijnheer de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

Voici le résultat du scrutin.

Ziehier de uitslag van de geheime stemming.

Nombre de voix émises : 53

Aantal uitgebrachte stemmen : 53

Votes blancs et nuls : 6

Blanco en ongeldige stemmen : 6

Nombre de votes valables : 47

Aantal geldige stemmen : 47

M. Bruno Vanleemputten a obtenu 46 voix donc la majorité absolue et est donc désigné en qualité de membre du collège judiciaire de la Région de Bruxelles-Capitale.

De heer Bruno Vanleemputten heeft 46 stemmen bekomen, dus de volstrekte meerderheid, en wordt dus als lid van het rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest aangewezen.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 19 JUILLET 2001 ORGANISANT LA TUTELLE ADMINISTRATIVE SUR LES ZONES DE POLICE PLURICOMMUNALES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 19 JULI 2001 HOUDENDE REGELING VAN HET ADMINISTRATIEF TOEZICHT OP DE MEERGEMEENTELIJKE POLITIEZONES VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST.

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif

er wordt tot naamstemming overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Payfa, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Rorive, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Den Bossche, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants et M. de Patoul.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement;

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIVE A L'EXECUTION ET AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DU SOL DES STATIONS-SERVICE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE FEDERALE STAAT, HET VLAAMS GEWEST, HET WAALS GEWEST EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BETREFFENDE DE UITVOERING EN FINANCIERING VAN DE BODEMSANERING VAN TANKSTATIONS

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif

er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement;

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mme Emmery, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, Grouwels, MM. Hance, Ide, Mme Lemesre, M. Lootens-Stael, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Payfa, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mme Rorive, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Den Bossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants et M. de Patoul.

Se sont abtenus :

Hebben zich onthouden :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, et Mahieu.

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 15 h 40.

De plenaire vergadering wordt om 15.40 uur gesloten.

